



Photos B. Rollet



EDITO

Notre Corso 2016 est passé encore une fois entre les gouttes, et même si la température extérieure était fraîche la chaleur humaine a bien réchauffé les coeurs. Maintenant nous reprenons les dossiers...

2016 EST PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ACTION

Dans tous les domaines, aussi bien dans celui du **scolaire** avec le Projet d'Education que nous avons signé avec le Préfet, que dans celui de l'**urbanisme** avec la mise en oeuvre de notre projet urbain ou celui de l'**action sociale** et ses propositions au service des St Paulois sans oublier le **soutien aux associations** pour un **meilleur vivre ensemble**. Le **budget maîtrisé** et que nous avons voté en avril va nous permettre de mettre en oeuvre toutes nos décisions. Tous ces sujets et d'autres seront développés dans ce numéro par vos conseillers et adjoints, je les en remercie par avance.

J'ATTIRE VOTRE ATTENTION À PROPOS DE L'EAU POTABLE

Nous fonctionnons en régie municipale contrairement à presque toutes les communes de l'agglomération, qui sont soit en régies privées soit regroupées en syndicat. Sachant qu'en 2020 la loi NOTRE obligera les communes à transférer la compétence eau potable à l'intercommunalité et les syndicats à fusionner, nous avons choisi d'**intégrer sans attendre le syndicat des eaux de l'Herbasse** dont le siège est à Triors.

Cette décision nous permettra à l'avenir de conserver la qualité de notre eau car ce syndicat puise dans la même nappe phréatique que St Paul. Le prix du m³ sera restera inchangé. Et comme la loi NOTRE prévoit également qu'un syndicat (comme le Syndicat des Eaux de l'Herbasse) qui regroupe des communes appartenant à 3 intercommunalités différentes ne soit pas obligé de fusionner, ceci aura pour effet de nous permettre de mieux maîtriser le coût de notre consommation. Avant cette intégration au premier Janvier 2017 nous mettrons le château d'eau aux normes. Les travaux auront lieu en 2016. Cet investissement sera repris par le syndicat dès 2017.

Nous vous convions à une réunion publique le vendredi 3 juin 19 h à la salle des fêtes pour évoquer tous nos projets en détail.

Gérard Lunel



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CONTACTS MAIRIE : 04.75.45.30.98

E-MAIL : accueil@saint-paul-les-romans.fr

HORAIRE D'OUVERTURE : Tous les jours de 8h30 à 12h

PERMANENCE CCAS : Le dernier samedi de chaque mois, de 9h30 à 11h30

PERMANENCE URBANISME : Tous les jeudis matin de 10h à 12h

PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS : Les samedis matin de 9h30 à 11h30

AGENCE POSTALE : 04.75.05.27.86. Tous les jours de 9h à 12h

DÉCHETTERIE DE ROMANS : 04.75.05.93.74 Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

DÉCHETTERIE DE MOURS : 04.75.72.99.28 Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Jeudi et vendredi de 14h à 17h30

TAXI ALPHA SERVICE & AMBULANCES DES COLLINES : 06.60.30.61.26

L'ÉTAT DES FINANCES À SAINT PAUL



LE CONTEXTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EST TOUJOURS INCERTAIN :

Dans un environnement économique et social difficile pour tous, la commune doit faire des choix afin de concilier la réalisation de projets nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie, et faire face aux baisses continues des recettes provenant de l'Etat et du département. La rationalisation de nos dépenses entreprise dès le début du mandat, n'est plus suffisante aujourd'hui. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé avec responsabilité de faire évoluer les taux d'imposition pour l'année 2016. Une hausse modeste mais qui permet de garantir la réalisation des projets importants pour la commune.

Claude Reynaud, Adjoint aux finances

ZOOM SUR LES RECETTES DE LA COMMUNE :

Il existe 5 grandes sources de recettes (hors emprunts).

Les dotations de l'Etat : ce sont des redistributions calculées en fonction de la taille, de la localisation et des ressources des communes.

Les attributions de compensation versées par l'agglomération (VRSRA) : Ce sont des compensations financières versées pour équilibrer les coûts induits par le transfert de certaines compétences à l'agglomération : gestion des eaux pluviales, services informatiques, réforme de la taxe professionnelle.

Les impôts locaux : vos impôts (taxe habitation- taxe foncière..) sont reversés à la commune, au département et à l'agglomération. L'Etat détermine les bases d'imposition.

Les aides du département : sous forme de dotations, elles servent à financer les projets de la commune. Elles sont en baisse également.

Les produits des services municipaux : restauration scolaire, garderie, location de la salle des fêtes, etc...

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2015 :

La poursuite de la rationalisation de nos dépenses de fonctionnement a permis de dégager des excédents dans nos budgets communaux. Ces excédents ont renforcé nos capacités d'investissements:

Côté investissements, l'année 2015 s'est ainsi achevée sur un bilan très positif puisque nous avons pu financer de nombreux chantiers :

- **Voirie :** travaux de goudronnage réalisés sur le chemin de la Gébelinière, les impasses Chebeux de Brunel, Giraud, des Pêcheurs, des Drailles, réalisation d'un muret en galet au carrefour des Trois croix. Sécurisation du carrefour de la route du Soleil et de l'Ancienne Route de Romans avec mise en retrait du mur de clôture de la propriété située à l'angle.
- **Infrastructures :** Réalisation d'études de faisabilité technique et financières pour la RD92
- **Aménagements :** Portillons du cimetière et du stade de Football, Création d'une aire de jeux face aux écoles, mise en accessibilité de l'entrée de la Mairie (portes automatiques)
- **Espaces verts :** Aménagement du parvis de la Mairie, embellissement du jardin de la Cure, plantations de 3 arbres « pour le climat » autour de l'Église et de la Cure.
- **Études :** Avant de lancer les réalisations concrètes nous avons

financé de nombreuses études. Réflexion d'ensemble du projet urbain, études géotechniques pour le gymnase, études de maîtrise d'oeuvre pour le château d'eau, pour le réaménagement des locaux Cabanabulle et pour le gymnase, sans oublier la modification de notre PLU.

2016 SERA L'ANNÉE DES GRANDS CHANTIERS :

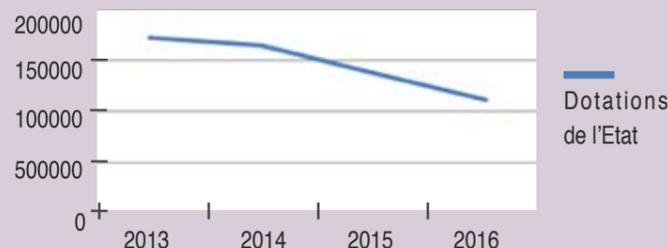
Après les phases d'études nous allons pouvoir passer en phases opérationnelles sur les chantiers suivants :

- **RD92 :** réalisation du premier tiers depuis le carrefour du Maniscey jusqu'à l'entrée du bourg.
- **Complexe sportif et culturel :** construction de nouveaux vestiaires pour le football et le rugby avant la réalisation en 2017 d'une salle de convivialité et d'une halle.
- **Voirie :** La rue Neuve sera refaite pour améliorer la bande roulante et réaménagée pour sécuriser la circulation des piétons et cyclistes.
- **Mise en accessibilité** des bâtiments Cabanabulle dans l'ancienne école.
- **Travaux de réfection** des zones d'accueil de la Mairie suite à malfaçons. Ces travaux seront pris en charges par les assurances décennales, mais la commune devra faire l'avance.
- **Aménagement** du préau et de la cour du groupe scolaire.

Côté budget de fonctionnement, nous programmons la poursuite de nos efforts de réduction des dépenses avec une baisse de 8% par rapport au budget 2015.

2016 SERA AUSSI L'ANNÉE DE LA MISE À NIVEAU DE NOS TAUX D'IMPOSITION :

Depuis 2013 les dotations que l'état verse aux collectivités locales pour les aider à investir dans le développement local ne cessent de décroître. En moyenne ceci représente pour St Paul environ 20.000€ par an au cours des trois dernières années. Face à cette baisse nous n'avons que deux solutions à notre disposition : faire de moins en moins, c'est-à-dire limiter nos investissements au strict minimum quitte à ce que les services rendus perdent en qualité, ou augmenter légèrement les contributions locales. Il est à noter que St Paul est la commune de la périphérie Romanaise où les taux d'impôts locaux sont les plus bas. Nous avons donc choisi en Conseil Municipal d'augmenter les taux des taxes d'habitation, taxe foncière et taxe sur le foncier non bâti de 3%.

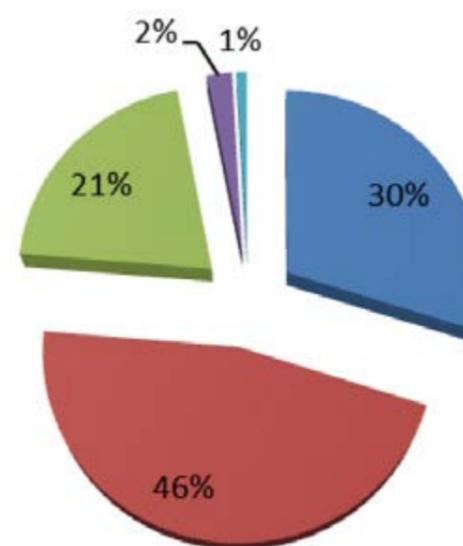


CECI PORTE LES TAUX À :

Taxe d'habitation		Taxe foncière bâtie		Taxe foncière non bâtie	
Taux 2015	Taux 2016	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2015	Taux 2016
8,19%	8,43%	12,73%	13,11%	41,64%	42,86%

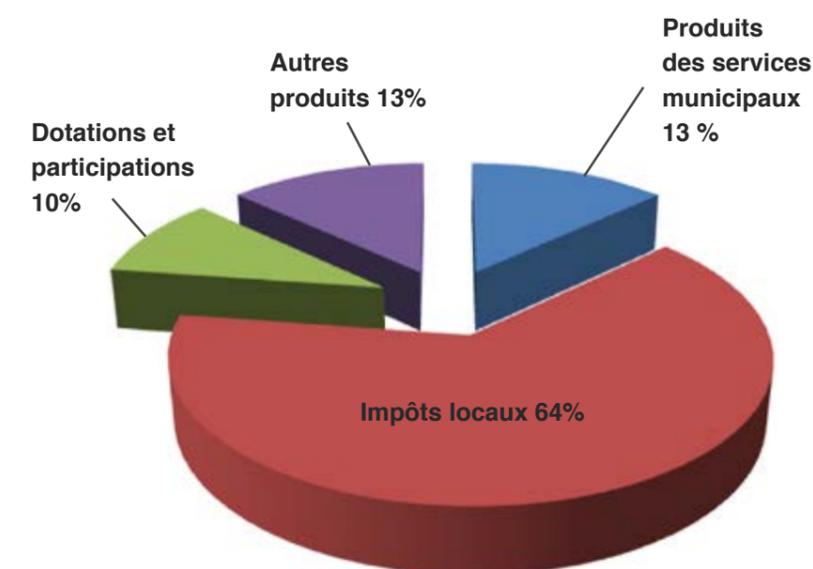
A titre d'exemple concret, cette hausse des impôts se traduit pour un logement imposable avec une valeur locative moyenne de 4211€/an en 2015 à plus 17€ de taxe d'habitation sachant que la moitié de cette taxe revient à l'agglomération. Pour la taxe foncière la hausse est de 54€ dont 11€ seulement pour la commune. Le département prélevant 43% de cette taxe et l'agglomération 6%.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

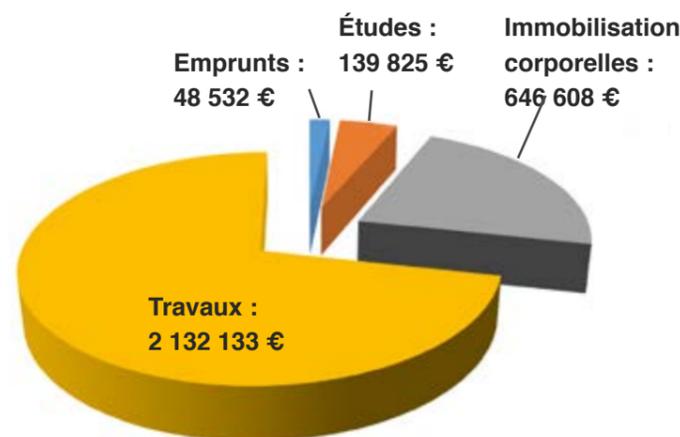


- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 :



BUDGET EAU : NOUS PRÉPARONS L'AVENIR

Car la qualité de l'eau de St Paul mérite d'être préservée. C'est pourquoi nous avons programmé la réhabilitation du château d'eau et le renforcement des réseaux en 2016. Un budget lourd mais qui nous permettra de garantir notre prestation dans l'avenir. Comme indiqué dans l'édito du Maire, 2017 verra notre adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse (S.I.E.H) qui nous confortera dans le choix d'une eau puisée à grande profondeur et à prix modique.



CENTRE SPORTIF & CULTUREL : ÇA DÉMARRE !

Créé dans les années 90, le gymnase a bien vieilli et ne comporte pas de vestiaires pour le foot et pour le rugby qui utilisent de vieux bungalows. C'est pour cela qu'au cours de la campagne municipale, nous avons annoncé la création de vestiaires en dur au sein du gymnase. Nous avons aussi parlé d'un projet de Halle ouverte, susceptible d'accueillir des manifestations culturelles, festives et familiales...

Nous avons donc ouvert la réflexion d'urbanisme aux commissions du vivre ensemble et de la vie scolaire, pour élaborer un projet qui permette d'élargir la vocation des équipements publics dans et autour du gymnase. Le projet a ensuite été soumis aux associations et aux personnels techniques pour l'affiner.



C'est le cabinet d'architectes **Abeille-Cogne** que nous avons retenu pour conduire ce projet. A partir des plans initialement proposés pour les vestiaires, nous lui avons demandé d'inclure l'emplacement de la Halle. C'est ainsi que nous sommes arrivés à un plan d'ensemble qui présente deux zones reliées entre elles par une circulation intérieure. **La zone d'accueil, en façade**, présente une entrée protégée par une avancée de toiture qui ouvre sur le hall relooké avec un bar éclairé par un puit de lumière, et sur une salle de convivialité de 120m² permettant d'accueillir

des manifestations culturelles et associatives. La Halle est appuyée contre cette salle et donne sur le jardin de jeu des enfants.

La zone technique des vestiaires est située à l'arrière, sur le côté du gymnase (face aux actuels tennis). Elle comporte des vestiaires pour le foot et le rugby, une salle vidéo, une salle de réunions, des vestiaires pour les arbitres et un vaste couloir qui dessert par ailleurs les zones de réserves et les vestiaires de chaque activité sportive. L'ensemble des espaces techniques ont été repensés.

C'est un budget très important qui est investi dans cette opération dont l'ambition est d'ouvrir l'espace sportif aux activités culturelles et festives c'est-à-dire à l'ensemble des habitants du village.

Brigitte Rollet



Illustration Abeille-Cogne Architectes

MODIFICATION DU PLU : POUR REPARTIR SUR DE NOUVELLES BASES.

Dans le prolongement du **Projet Urbain**, la commune est en train d'opérer une 3^{ème} modification de son PLU. Initialement créé en 2007, le PLU de Saint Paul a déjà fait l'objet de deux modifications. La troisième modification engagée en 2013 n'ayant pas abouti. Aujourd'hui, et alors que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLH (Plan Local de l'Habitat) sont tous deux en révisions également ; la commune a choisi de faire évoluer son PLU pour intégrer les programmes prévus dans le Projet Urbain, réécrire le règlement et corriger quelques erreurs qui figuraient dans les documents modifiables dans le cadre d'une modification.

Confiée au Cabinet Beaur, cette modification

va être soumise à l'enquête publique dans les prochaines semaines. **Ce sera l'occasion pour le public et les Personnes Publiques Associées de consulter le projet et de faire part de leurs commentaires.** Après synthèse de cette étude, le commissaire enquêteur rendra son avis et s'il est favorable la mise en place de ce nouveau règlement sera effectuée d'ici la rentrée.

LES PRINCIPAUX OBJETS DE CETTE MODIFICATION SONT :

- La fermeture de la Zone 2AU des Rigauds en AU permettant de maintenir ce potentiel de terrains disponibles pour urbanisation à

plus long terme.

- L'ouverture d'une partie de la Zone AU des Grands Mâts en proximité immédiate des secteurs urbanisés et des équipements publics.
- La délimitation d'une zone spécifique pouvant accueillir une centrale de panneaux photovoltaïques dans l'ancienne déchetterie situé dans le périmètre de la carrière des Sablons.

Brigitte Rollet

PRÉSENTATION DU PROJET URBAIN



Photo S. Belle

Vendredi 29 janvier dernier les St Paulois sont venus nombreux à la salle des fêtes pour prendre connaissance du projet urbain et faire part de leur avis.

Au lendemain des élections, la situation en matière d'urbanisme est la suivante : Le gros dossier du quartier des Rigauds (10ha situés aux confins sud-est du village, acquis par Habitat Pays de Romans à partir de 2008) représente un enjeu considérable pour la commune. C'est un projet largement décrié par les habitants et paradoxalement très incomplet qui laisse entrevoir des investissements extrêmement lourds en matière d'équipements publics.

L'équipe municipale décide d'abord de rencontrer les protagonistes du dossier puis des experts extérieurs à l'agglomération. Il en ressort la nécessité de reconsidérer l'urbanisation du village dans un projet urbain d'ensemble, porteur d'une vision à long terme.

Confié au Cabinet Tangram (Marseille) il propose une vision du village répondant à 4 objectifs principaux :

- Relier les 3 pôles du village (Centre bourg, Equipements publics et Vieux village) par un plan de circulation qui hiérarchise les voiries, apaise le trafic et laisse place aux piétons et cyclistes.
- Dynamiser le centre bourg par une réorganisation des commerces et la création de nouveaux logements et espaces de stationnement.
- Confirmer la valeur patrimoniale du vieux village en favorisant une circulation plus calme, et la création d'espaces verts autour de l'église.
- Requalifier la zone des équipements publics en commençant par repenser les équipements sportifs auxquels vont s'adjoindre des espaces dédiés aux activités culturelles et associatives.

Au terme de cette analyse et en prenant en compte les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) la proposition retenue vise à ouvrir à l'urbanisme l'enclave des Grands Mâts en proximité immédiate du cœur de village et de la RD 92 et à reporter le projet des Rigauds.

La présentation se termine sous les applaudissements, preuve de la pertinence du projet aux yeux des habitants...

Brigitte Rollet

| TRAVAUX À ST PAUL |



PRÉPAREZ-VOUS AU GRAND « CHAMBOUL'TOUT »

Voici l'ensemble des travaux qui vont chambouler un peu nos habitudes au cours des prochains mois.

L'aménagement de la route départementale 92 va démarrer comme vous avez déjà pu le constater par l'assainissement. Le remplacement de la conduite d'eau potable et l'enfouissement des réseaux électriques. L'éclairage public et le téléphone vont suivre. L'ensemble de ces travaux empruntent les accotements de la route et ce jusqu'à la fin de l'été. Dans un deuxième temps c'est la voirie qui sera traitée comprenant la création d'un rond-point au carrefour du Maniscey et la revalorisation de la ligne droite jusqu'à la route du pré des balmas. Vu l'ampleur de la tâche, ces travaux de sécurisation du trafic véhicules et piétons vont se terminer en 2017.

Le réaménagement du gymnase avec la création de vestiaires et d'une salle de convivialité prolongée d'une halle couverte, va commencer en mai / juin par le coté arrière entre les terrains de tennis et le gymnase pour ensuite basculer sur l'avant (terrain de Basket). Nous estimons la durée des travaux à environ un an.

Les travaux de la mairie vont également se réaliser à partir de juin. Il s'agit de la reprise des sols de l'accueil et de la poste qui doivent être effectués pour cause de malfaçons. D'ici là nous avons dû aménager provisoirement des bureaux dans la salle du conseil. Pour cette raison, les cérémonies de mariage se feront à la cure. Des chapiteaux seront mis en place devant la cure pour chaque cérémonie. Le coût de ces travaux et réaménagements sont pris en charge en totalité par les assurances dans le cadre de la garantie décennale. Durée des travaux 3 ou 4 mois.

Le bâtiment de Cabanabulles va être remis aux normes (ancienne école maternelle, accueil petite enfance utilisé par la communauté de communes) les travaux auront lieu pendant l'été.

La rue neuve portera bien son nom puisqu'elle va être entièrement refaite. Cet autre chantier va également perturber la circulation dans le village : la réfection totale (de l'auberge de l'atelier à la chèvrerie) s'effectuera courant 2016. Elle s'intègre dans le plan de circulation du village.

La suite de la contre allée de la zone des chasses va être aménagée par Valence Romans Sud Rhône Alpes de chez Ayme pneu jusqu'à But. Période des travaux d'avril à mi-août.

Gérard Lunel

AMBROISIE : LA DRÔME, EN PREMIÈRE LIGNE

Les études épidémiologiques menées en Rhône-Alpes ont montré que 6 à 12 % de la population est allergique au pollen d'ambroisie. L'ensemble de la population est susceptible de développer une réaction allergique en cas de forte exposition. Rhône-Alpes est en France la région la plus concernée par ce fléau, et la Vallée du Rhône la zone la plus touchée. Les deux capteurs du réseau de l'AFEDA enregistrant régulièrement les plus forts taux de pollen d'ambroisie dans l'atmosphère sont ceux d'Ancône et d'Etoile.

UNE OBLIGATION DE DESTRUCTION AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL.

Deux arrêtés préfectoraux rendent la lutte contre l'ambroisie obligatoire dans la Drôme :

- L'arrêté du 18 mai 2001 concerne tous les terrains,
- L'arrêté dit « Usages locaux » concerne les cultures de céréales à pailles, colza et pois après récolte ainsi que les terres gelées ou non mises en production où la forte présence d'ambrosies en fleur pourra entraîner une pénalité financière au titre de la conditionnalité des aides.

Source : niveau d'infestation par l'ambroisie en agriculture dans le département de la Drôme en 2006 – MNLE

Cécile Carat

ESPACES BOISÉS : ATTENTION FRAGILE !

Ces zones sensibles sont matérialisées sur la carte du PLU de la commune et tracent les espaces repérés comme devant être protégés.

C'est la Police de l'Environnement qui surveille ces espaces dans lesquels la faune et la flore doivent pouvoir prospérer sans danger.

Les coupes de bois, y compris dans les zones appartenant à des propriétaires privés doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Police de l'Environnement qui les autorisera ou pas.

Il faut noter que dans la plaine de St Paul, bon nombre de ces espaces, et en particulier les haies sont souvent mises à mal par les cultures qui cherchent à gagner du terrain au point que certaines finissent par disparaître. La double haie bordant le bras du Canal du Bia partant dans la plaine vers l'Isère a complètement disparu. Certes le manque d'eau a contribué à faire mourir certaines espèces végétales, mais l'agriculture s'est chargée du reste.

Aujourd'hui, nous aimerions attirer l'attention de tous sur la nécessité de préserver ces espaces fragiles de la destruction et des dépôts sauvages de déchets. Les atteintes à ces espaces seront désormais signalées systématiquement à la Police de l'Environnement.

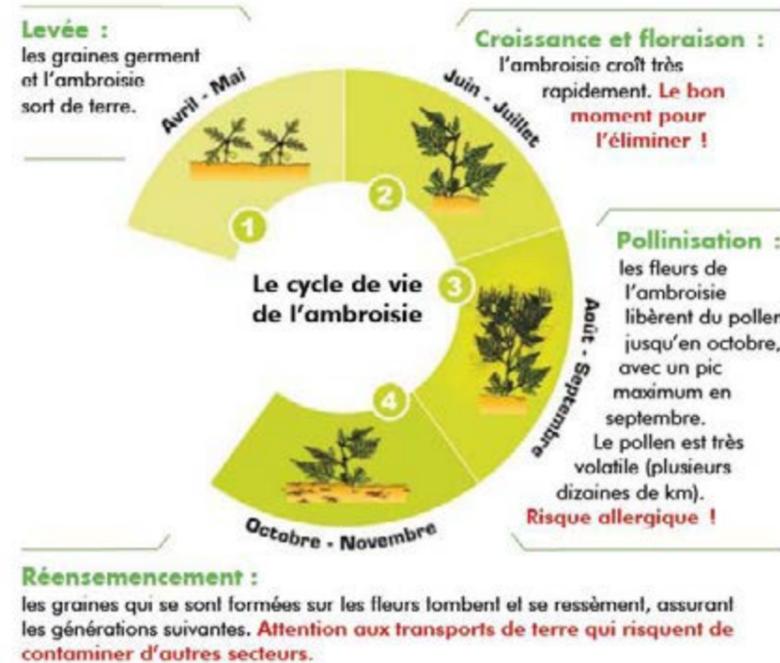


Illustration Ville de Clermont-Ferrand



Photo B.Rollet

LA PYRALE DU BUIS : SURVEILLANCE HEBDOMADAIRE



CYCLE DE VIE :

La pyrale du buis peut avoir entre 2 et 4 générations annuelles suivant le climat. Les papillons femelles dont la durée de vie est d'environ 15 jours, pondent jusqu'à 1200 oeufs sur les feuilles de buis. L'évolution larvaire est rapide jusqu'à la dernière génération automnale où les jeunes chenilles s'enferment entre 2 feuilles en tissant une logette en soie. Elles se mettent en sommeil jusqu'aux premières chaleurs du printemps où elles reprendront leur activité.

LA SURVEILLANCE :

Il est indispensable de détecter le plus tôt possible une éventuelle infestation, vous devez inspecter vos buis **au moins une fois par semaine, à partir d'avril**. Vous pouvez compléter votre surveillance par la mise en place de pièges à phéromones pour capturer les papillons mâles. En plus de limiter les attaques, ces pièges vous permettront de détecter plus tôt la présence d'éventuels papillons. Ils fonctionnent également très bien pour capturer les mouches.

IL EST PRÉCONISÉ LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE (BACTÉRIE Btk) CONTRE LA PYRALE DU BUIS :

La chenille est infectée lorsqu'elle dévore les parties de la plante vaporisées avec cette bactérie. Elle meurt en peu de temps. Des études ont démontré l'efficacité du traitement biologique opposé aux solutions chimiques.

Bernard Rodillon



CONTRE LA PROCESSIONNAIRE DU PIN LA MÉSANGE CHARBONNIÈRE !

ATTENTION : Les Chenilles Processionnaires possèdent des poils urticants microscopiques en forme de harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes : boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

SON CYCLE ET MOYENS DE LUTTES :

Stade papillon, la femelle pond 200 oeufs sur 2 aiguilles, il est conseillé de piéger les papillons avant la ponte. Pour cela, installer un piège à phéromone dans les arbres de juin à août.

L'INRA a mis en évidence la performance d'un piège Modèle Procerex. Les phéromones sont efficaces durant 2 mois. Il faut donc cibler la période des papillons.

Stade larvaire (éclosion des oeufs après 40 jours) : En août, septembre et octobre il est possible d'effectuer la lutte microbiologique par BTK (bactérie), la persistance d'action est limitée à 8 jours.

Les nids apparaissent en octobre, novembre et décembre. Pour les détruire il faut couper les branches infectées en se protégeant des poils urticants (masques, lunettes, combinaison, gants...).

La sollicitation d'un professionnel est conseillé. Les nids sont à incinérer, en se protégeant du risque engendré par les poils urticants.

PRÉSENCE DES MÉSANGES CHARBONNIÈRES :

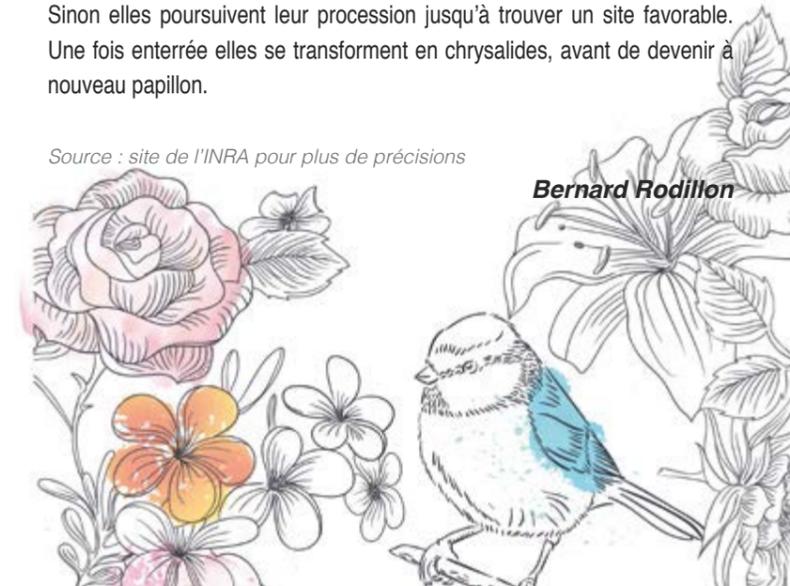
L'INRA a mis en évidence que la présence de mésanges charbonnières permettait de réguler les populations de chenilles processionnaires. Il est donc conseillé de poser des nichoirs à mésanges dans les zones sensibles pour permettre d'augmenter leur présence.

En mars, les chenilles se mettent en procession et descendent des arbres pour chercher à s'enterrer. Leurs capture est possible par un piège à installer sur le tronc, une goulotte les dirige dans un sac, d'où elles ne peuvent pas repartir.

Sinon elles poursuivent leur procession jusqu'à trouver un site favorable. Une fois enterrée elles se transforment en chrysalides, avant de devenir à nouveau papillon.

Source : site de l'INRA pour plus de précisions

Bernard Rodillon



P.A.V. : TU VEUX OU TU VEUX PAS ?

Les **P.A.V (Point d'Apport Volontaire)** permettent la collecte en apport volontaire des matières recyclables triées. Economiquement avantageux et respectueux de l'environnement, ce mode de collecte ne peut bien fonctionner que si les usagers « jouent le jeu » ! Début mars des personnes indélicates ont déposé des sacs poubelles et d'autres encombrants à côté des P.A.V. de la salle des fêtes. Ce genre de dépôt est régulièrement observé aux abords des différents points de collecte sur la commune.

Merci de faire la distinction entre ordures ménagères, déchets valorisables (verre, papier,...), et objets encombrants.

Par respect pour l'ensemble des habitants et également pour les employés techniques, nous rappelons que les sacs d'ordures ménagères ou les encombrants ne doivent pas être déposés n'importe où !!! Pas plus que les dépôts sauvages dans la campagne.

Agnès Jussa

DÉCHETTERIE DE ROMANS SUR ISÈRE :

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30



Photo B.Rollet



Photo A.Jussa



NETTOYONS LA COMMUNE !

Le **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** invite tous les habitants de la commune à une grande journée de nettoyage de la commune le samedi 24 septembre.

Rendez-vous à 9h devant la maire. Munissez-vous de sacs poubelles. Une occasion de découvrir l'implication des jeunes générations dans la protection de l'environnement.

L'équipe du CMJ

UN JOLI PETIT BASSIN !

Comme annoncé, nous avons mené à bien l'embellissement du parvis de la Mairie. Un des deux platanes, malade, a été coupé et remplacé par un massif d'arbustes et de végétaux. Des bancs et fauteuils ont été mis en place autour d'un joli bassin créé à la place de la grille de la fontaine. Deux bandes de graminées ont été plantées le long des rampes d'accès à l'entrée principale. Bientôt nous aménagerons le jeu de boules situé en face de la mairie, afin de compléter l'espace et de l'embellir également. Nous attirons l'attention des propriétaires de chiens sur le fait qu'ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux, et que le jeu de boules en particulier n'est pas un WC pour chiens...

Brigitte Rollet

zoom sur NICOLAS JUSSA :



Photo P.Mathieu

Agent technique en charge des espaces verts, la mission principale et quotidienne de Nicolas est la gestion et l'entretien des espaces verts de la commune de St Paul Lès Romans. Ses compétences nombreuses et variées regroupent :

- La taille des arbustes, des haies... en tenant compte du type de plantes, de la hauteur voulue ainsi que l'entretien des zones de plantation : binage des massifs, ramassage des feuilles, enlèvement des plantes mortes, décapage de la mousse.
- Le traitement des divers végétaux (il est à noter que la commune s'engage vers la suppression des produits phytosanitaires).
- L'arrosage et l'entretien du système d'arrosage (qu'il faut remettre en route et régler après l'hiver).

- Le débroussaillage des terrains, des abords de la Joyeuse et l'entretien par le fauchage des bords de voies communales et des espaces verts accessibles au public ainsi que des terrains de sport. Au total, des hectares à entretenir.
- Le nettoyage des espaces communaux. En effet force est de constater que face aux diverses incivilités, (dépôts sauvages d'ordures, de déchets verts, bouteilles, déjections canines...et autres déchets divers) Nicolas oeuvre au quotidien pour entretenir et garder nos espaces propres et accueillant pour nous et nos enfants.

Toutes ces missions assurées par Nicolas, contribuent à la préservation du cadre de vie. Nous tenons d'ailleurs à le remercier pour son travail de longue haleine et de qualité. En effet Nicolas part vers d'autres horizons professionnels suite à la fin de son contrat pendant l'été. La commune a tenu à l'accompagner dans ses démarches de formation et de réalisation pour son projet professionnel. Nous lui souhaitons de concrétiser son projet grâce à ses qualités de travail et ses qualités humaines : volontaire et courageux, il a toujours su répondre présent pour les intérêts de la commune et des Saint-Paulois.

Paul Mathieu

VISITE A KINGERSHEIM

En une journée bien remplie, nous avons fait un aller-retour en Alsace pour rencontrer Jo Spiegel, Maire de Kingersheim, et son équipe.

Kingersheim à la périphérie de Mulhouse compte 13000 habitants. Son maire est un homme de convictions et un leader qui réfléchit aux questions de démocratie ; comment elle vit, ce qu'elle recouvre, comme elle évolue... il théorise sa pensée pour la faire partager, et met en oeuvre dans la pratique sa vision de la démocratie participative.

Une réflexion sur la chose publique dans ce qu'elle a de plus noble et sur les moyens de partager la responsabilité du vivre ensemble avec les citoyens considérés comme acteurs à part entière des évolutions de la cité. Jo Spiegel, remet en question le mode de fonctionnement de nos institutions, clientélistes et court termistes, où le geste citoyen se réduit souvent à mettre un bulletin dans l'urne. Il propose une démocratie participative qui amène chacun à s'interroger sur le fonctionnement de sa commune et à s'impliquer pour la faire évoluer.



Photo Zohra Bourahli, Ville de Kingersheim

Les conseils citoyens par exemple sont des instances créés à Kingersheim pour réunir autour de thématiques variées, tous les acteurs de la vie locale : élus, habitants, experts, afin d'élargir la réflexion, de « fertiliser les points de vues », et d'aboutir à des solutions les mieux adaptées.

Nous avons décidé d'expérimenter à notre échelle ce type de fonctionnement et nous vous proposerons prochainement de nous rejoindre à la salle des fêtes pour vous présenter cette démarche et vous proposer des thèmes à travailler ensemble.

L'équipe des adjoints



Retour sur le repas des aînés qui a eu lieu le samedi 5 mars à la salle des Fêtes :

160 personnes ont participé à cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance festive et conviviale. Le repas était préparé par le Traiteur « Les quatre Saisons », les animations étaient assurées par Jim's Pely, magicien et par Jean Paul Bouilloux accordéoniste. Les enfants de l'école élémentaire ont créé des dessins avec des légumes afin de confectionner un support pour les menus. Ils ont fait cette activité dans le cadre des Tap's, encadrés par Véronique Frau. Un grand merci aux membres du CCAS et du conseil municipal pour leur participation ainsi qu'aux personnes citées ci-dessus.



LE PROJET DES JARDINS PARTAGÉS AVANCE :

Deux personnes du village ont proposé de mettre à disposition chacun un terrain, quatre personnes sont intéressées pour cultiver une parcelle. Il reste à finaliser la logistique du projet pour le mettre en oeuvre.

UN PROJET DE MUTUELLE DE GROUPE EST À L'ÉTUDE

Afin de faire profiter les personnes intéressées de tarifs préférentiels. Nous en sommes à la phase de repérage des personnes car avant toute chose il faut que nous sachions combien de personnes seraient intéressées avant de faire faire plusieurs devis auprès de différentes mutuelles. Pour ce faire, un questionnaire a été adressé aux habitants de la commune. Dans le cas où vous n'auriez pas reçu ce questionnaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie qui vous le donnera.

Chrystelle Montélimard

Photos B. Rollet, S. Montagné



SCOLAIRE : A LA DÉCOUVERTE DU BOIS :

Tout au long de l'année, les élèves de CM2 ont pu découvrir et approfondir leurs connaissances sur le bois grâce à deux journées consacrées à ce matériau noble.

Lors de la première séance, deux animateurs sont intervenus en classe afin de familiariser les enfants avec les différentes essences de bois et leur utilisation. Cet apprentissage s'est poursuivi par la visite de la menuiserie PAYEN à Saint Paul lès Romans.

En janvier, à l'aide de deux intervenants, les élèves ont pu travailler concrètement le bois, grâce à plusieurs machines présentes en classe (scie à chantourner, tour à bois etc...). À partir des planches de bois brut, ils ont poncé, percé, coupé, vissé pour assembler différents éléments. L'ensemble de leurs travaux leur a permis de créer des jeux en bois : culbuto, puissance 4 géant, ou encore une boîte à formes. Une fois vernis et décorés par les enfants des TAP's dans le groupe de Véronique, ces jeux seront mis à disposition de tous les élèves de l'école lors des récréations.

La troisième journée sera consacrée à la découverte de la faune et de la flore lors d'une sortie en forêt au mois de mai. Le travail sur le bois a ainsi pu être ludique et a laissé dans les esprits des élèves de «bons souvenirs intéressants» et «la bonne odeur du bois»(dixit Axelle et Anaëlle de la classe de CM2).

Karine Gaillard (Directrice de l'école élémentaire)



Photos K. Gaillard



UNE IÈRE ESCALE DE « COULEUR JAZZ »



Photo J. Michel

La salle des fêtes de St Paul lès Romans avait un air de Zénith pour cette 7^{ème} édition de « Couleur Jazz ». Un public nombreux et chaleureux a été conquis par le talent des intervenants, les rythmes de bossa-nova des guitares et les douces voix qui nous ont fait voyager autour du monde. Ce concert est le fruit d'une 1^{ère} collaboration avec l'association « Arts-Maniac's » de Génissieux.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle soirée.

FAIRE CONNAÎTRE L'OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE.

Les commerçants, artisans, agriculteurs et entreprises de Saint-Paul-lès-Romans viennent de se regrouper en association. Ainsi est née "Saint-Paul-Entreprendre".

Cette association permettra à tous les Saint Paulois de connaître l'offre commerciale de leur commune. Très rapidement, les adhérents à Saint-Paul-Entreprendre arboreront un autocollant attestant de leur appartenance à ce réseau local. Régulièrement des informations seront diffusées à l'ensemble des habitants pour les informer des actions de l'association. Vous pouvez contacter l'association sur le

site www.saint-paul-entreprendre.com ou en envoyant un mail à : contact@saint-paul-entreprendre.com

Pascal Bos



UN MARATHON À ST PAUL : LES BOUCLES DE LA JOYEUSE



UN MARATHON, un semi-marathon, et deux boucles plus courtes de 7 km et 10 Km vont être organisées sur les routes de St Paul lès Romans. Les parcours plats sur route emprunteront la Voie verte par la jolie route de Bellevue qui longe l'Isère et la Joyeuse, avec de beaux panoramas sur le Vercors.

Ce deuxième Mod'Run aura lieu le dimanche 5

Juin et nous faisons, cette année encore, un appel aux bénévoles... Alors pas d'hésitation venez offrir vos services à l'accueil de la mairie pour la réussite d'un dimanche sportif et festif !!! Dès à présent vous pouvez vous inscrire en Mairie ou en ligne sur le site de ColorSport : www.colorsport-event.com

PRÉVENTION :

Nos routes sont idéales pour la pratique du sport, vélo ou course à Pied. Mais attention le soir, soleil couchant ou début de nuit à rester bien visible soit par un éclairage autonome ou par un gilet fluorescent.

LE TROC DE PLANTES ; PAS D'ARGENT, QUE DES ÉCHANGES !



Dans un monde où tout se monnaie, le troc de plantes est une initiative sympathique. Nous avons dans nos jardins, nos potagers ou nos intérieurs, des plantes qui, au fil du temps, s'étoffent et gagnent à être démultipliées puis partagées. De nouvelles plantes vont venir s'installer tandis que d'autres doivent céder leurs places. C'est dans cet esprit que plusieurs passionnés se sont retrouvés Dimanche 3 avril sur le parvis de la mairie pour échanger, partager et prodiguer des conseils.

Alors rendez-vous l'an prochain à la même époque... Dès cet été préparez vos boutures ! Lors du prochain troc, en 2017, il sera donc possible d'échanger des boutures, des graines, des bulbes, des légumes, des fleurs, des plantes ou arbustes ... et pourquoi pas des outils de jardin !

Jean Michel

Jean Michel

LES CHANSONS DE MARIE-LOUISE

Marie-Louise Pain, qui fut l'épouse de Paul Pallais, était une femme de fort tempérament qui adorait chanter. Son fils, Pierre, garde précieusement par devers lui un merveilleux cahier dans lequel Marie-Louise avait recopié à la plume de sa belle écriture pointue des dizaines de chansons. Un véritable trésor pour les amateurs de bel canto...et un témoignage de la vie de l'époque.

Remerciements à Mr P. Pallais



AGENDA			
Mai			
20-21	Bibliothèque	Anniversaire des 20 ans	Salle des fêtes
24	ASPPE	Assemblée Générale	Salle de la cure
27	EMMAUS	Assemblée Générale	Salle des fêtes
29	St Paul Activités	Vide greniers	
Juin			
4	ADRI		Salle des fêtes
5	Colorsport	MOD RUN	Village et parc St paul
12	ACCA	Assemblée Générale	Salle de Rugby
12	Foot	Tournoi	Gymnase
10	Volley	Repas de fin d'année	Gymnase
17	Chorale	Concert et feux de la St Jean	Stade et/ou Salle des fêtes
18	Rugby	Mechoui	Gymnase
24	Association des Parents d'Elèves	Fête des écoles	Ecoles
Juillet			
2-3	Bouts2scrap	Ateliers	Salle des fêtes
Août			
18	Club Amitiés Loisirs	Reprise et repas	Salle des fêtes
Septembre			
2	Mairie	Forum des associations	Gymnase
3	Saint Paul Entreprendre	Forum des commerçants	Gymnase
3	Rugby	Paella	Stade
4	CCAS et une autre association	Vélosons	Stade
15	Club Amitiés Loisirs	Réception club de Génissieux	Salle des fêtes
16	Association des Parents d'Elèves	Assemblée Générale	Salle polyvalente
24	Conseil Municipal des Jeunes	«Nettoyons la commune»	RdV 9h à la mairie

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE